



Energie
Groupe EDF

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF ET PLAN D'ÉPARGNE SALARIALE GROUPE

Quoi de neuf en ce début 2025 ?

Deux nouveautés :

FO Énergie vous présente les deux principales nouveautés prévues pour vos dispositifs d'épargne salariale et retraite Groupe en 2025.

1. La création d'un nouveau fonds actions à thématique environnementale, baptisé «EDF ambition planète durable», au sein du PEG et du PERCO du Groupe EDF. Ce fonds privilégiera une approche centrée sur l'eau, les ressources naturelles et la nature, et viendra enrichir la gamme de fonds existante. Il devrait être disponible dès la prochaine campagne d'intéressement.



2. Le fonds EDF Solidaire et bas-carbone deviendra le fonds par défaut du PEG, remplaçant le fonds obligataire «Egépargne 1 Obligataire». Ce changement s'appliquera aux salariés qui ne formulent pas de choix explicite pour le placement de leur intéressement.

Un chantier d'harmonisation et de simplification :

Un chantier d'harmonisation et de simplification de l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale et retraite du Groupe est également prévu courant 2025, avec la participation active de FO Énergie. L'objectif est de rendre ces dispositifs plus clairs et plus accessibles pour tous les salariés. Les principales pistes envisagées incluent :

- La suppression des fonds dits « millésimés », jugés trop complexes et peu performants dans le PERCO, remplacés par trois fonds à compartiments profilés, comme dans le PERO : Prudent, Équilibré et Dynamique.
- L'harmonisation des trois enveloppes d'investissement salarial et retraite (PEG, PERO et PERCO), afin d'y inclure, dans la mesure du possible, les mêmes fonds dits « maison » (tels que les Egépargnes ou les fonds EDF). Par exemple, le fonds «Egépargne Actions Monde» pourrait être proposé dans les trois dispositifs, alors qu'il est actuellement limité au PEG.

Comptez sur FO Énergie pour représenter vos intérêts et défendre vos droits en matière d'épargne salariale et retraite.

Agir, ne pas subir!